

« Les tutos de l'agro »

Checklist de la rentrée

Après des congés bien mérités, tu as repris le chemin de ton établissement.

Mais es-tu prêt pour cette rentrée ?

Enseignant depuis de nombreuses années ou néo-enseignant, ce tuto te permettra de commencer l'année dans de bonnes conditions.

➔ Fiche annexe II (ou Fiche Phoenix)

L'entête de ta fiche Phoenix comprend des informations administratives relatives à ton poste (disciplines, professeur principal, heures contrat, heures supplémentaires...).

Le service total d'un enseignant à temps plein est de 648 heures à l'année et se divise en trois parties :

- **TOTAL 1 : l'attribution horaire du face à face élève de l'ensemble des sites de l'établissement :**

Ensemble d'élèves	Classe	Nombre d'élèves	Module Discipline	Contenu	Heure/année enseignant	Équivalent heures théoriques (*)	Pris en compte pour (**)
Groupes d'élèves et filières concernés par ton affectation		Effectif d'élèves dans chaque classe	Modules et disciplines indiqués dans les référentiels et modalités d'enseignement (orientation, TP, ...)	Volume horaire en rapport avec ceux indiqués dans les référentiels		Volume horaire tenant compte d'une pondération (1h en BTSA = 1,25h pondérée).	1C : heure de 1ère chaire (1ère, Term, BTS) (attention, les heures 1C ne sont pas comptabilisées si un cours est donné deux fois dans la même classe administrative)
							Pond : cours en BTSA, coef de 1,25 (la pondération n'est pas prise en compte pour les dédoublements)
							Maj : majoration
							Min : minoration

- **TOTAL 2 : les autres activités et SCA :**

Autres activités	SCA (coef 0,5)
Coordination de filière (0,5h par classe à CCF, 1,5h en BTSA), décharge syndicale, CDI, coopération internationale, Enseigner à Produire Autrement.... Les briques du pacte enseignant sont également introduites dans cette rubrique (le nombre de briques est indiqué à la fin de l'intitulé)	Suivi de stage : de la recherche à la finalisation du dossier Concertation : 18h minimum obligatoire pour un temps plein Autres : projets autres non dotés ou autres projets pédagogiques, à préciser sur la fiche

- **TOTAL 3 : les heures de chaire, majoration, minoration :**

Heure de 1ère Chaire	Majoration	Minoration
+36h année si l'enseignant exerce 216h en 1ère, Term ou BTS (6h/sem)	de 36h si un enseignant exerce plus de 288h dans des classes de moins de 20 élèves. (8h/sem)	de 36h si l'enseignant exerce plus de 288h dans des classes de plus de 35 élèves.

SERVICE TOTAL = Total (1) + Total (2) + Total (3) = 648 pour un temps plein.

L'excédent est compté en HSA (le CE peut t'imposer 1h d'HSA)

→ Les Boites mails CNEAP et EducAgri



A l'entrée dans l'établissement, tu disposes de deux comptes mail :

- Ta boîte mail CNEAP : non utilisée par tous les établissements, elle te permet d'accéder aux outils office en ligne ainsi qu'à un espace de stockage qui peut être pratique pour partager des informations ou des documents avec tes collègues ou tes élèves.
- Ta boîte mail Educagri : tu reçois tes codes par l'intermédiaire de ton établissement. Ce compte, relié au portail [AGRICOLL](#), te permet de bénéficier d'une boîte mail et d'un bureau virtuel. C'est par le biais de cette adresse que tu pourras également te connecter à la plateforme « PLAN EVAL » si tu évalues en CCF certaines de tes classes.

Enfin, grâce à cette adresse mail, tu accèdes aussi à la plateforme « [monselfmobile](#) » te permettant de suivre ton évolution de carrière. (Demande nous le tuto si tu veux plus d'informations).

→ La plateforme ENSAP

[ensap.gouv.fr](#)

L'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics de l'état est une plateforme qui te permet de récupérer :

- Tes bulletins de salaires
- Tes attestations fiscales
- D'autres documents notamment lorsque tu approcheras de l'âge de la retraite.

Cette plateforme est reliée au téléservice « FranceConnect ». Après création de ton compte, tu pourras utiliser ce service pour te connecter à la plateforme (avec ton numéro de sécurité sociale et ton mot de passe).

Les éléments présents dans ce tutoriel ne sont pas exhaustifs, pour toute question, n'hésite pas à nous contacter.

La commission agricole du SPELC te souhaite une excellente année scolaire 2025- 2026